

Procès-Verbal
Conseil Municipal
29 septembre 2022

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 18
Représentés : 04 Voix délibératives totales : 22

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le 22 septembre, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, M. Réginald THEROUDE, 1^{er} Adjoint au Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, M. Jérôme GRUAIST, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Karen DYS donne pouvoir à Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN.

Mme Véronique FAY donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

M. Christian MOUREY donne pouvoir à M. Cyril GOULARD.

EXCUSÉE :

Mme Nadia PIAI.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h00, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

M. Jean-Pierre AUTIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les points à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 juin 2022.
2. Décision modificative.
3. Admission en non-valeur.
4. Séjour scolaire de l'école de Mérard.
5. Ouvertures dominicales LIDL + Kandy.
6. Adhésion au GUSO.
7. Recensement 2023.
8. Achat/vente de terrains.
9. Communications diverses.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 juin 2022

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions sur les nouvelles modalités de vote des procès-verbaux. En effet, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Sans autre remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décision modificative

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée une décision modificative ajustant les crédits votés lors du budget primitif.

Cette décision modificative concerne essentiellement le fonctionnement :

Au chapitre 011 (charges générales) : un réajustement des crédits permet d'affecter 40 000 euros sur le cout de l'énergie, qui devrait fortement progresser.

Au chapitre 012 (charge du personnel) : réajustement dû à la revalorisation du traitement en août 2022 pour l'ensemble des agents. En effet, la valeur mensuelle du point d'indice majoré passe au 1er juillet 2022 de 4,68 € à 4,85 € brut. Il faut en outre tenir compte du recrutement de trois personnes à plein temps (1 CDD, 1 Contrat unique d'insertion et une stagiairisation). Il est donc proposé d'abonder ce chapitre à hauteur de 68 249 € soit une augmentation de 5%. Celle-ci est compensée par un prélèvement sur les dépenses imprévues (44 239 €) et des recettes supplémentaires (FCTVA, dotations, CAF...).

En investissement, certains crédits sont abondés grâce au FCTVA (86 500 €).

Le tableau suivant présente de façon synthétique cette décision modificative :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60611 : Eau & assainissement		10 000.00 €		
D 60612 : Energie-électricité		40 000.00 €		
D 60631 : Fournitures d'entretien	10 000.00 €			
D 60632 : F. de petit équipement	5 000.00 €			
D 61521 : Entretien de terrains	20 000.00 €			
D 615232 : Réseaux	10 000.00 €			
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers		2 000.00 €		
D 6227 : Frais d'actes,de contentieux	9 000.00 €			
D 6247 : Transp.collectifs		0.00 €		
D 6247 : Transp.collectifs		2 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	54 000.00 €	54 000.00 €		
D 6331 : Versement mobilité		328.00 €		
D 6336 : Cotisation CNG,CG de la FPT		510.00 €		
D 6411 : Personnel titulaire		40 653.00 €		
D 6413 : Personnel non titulaire		7 263.00 €		
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		2 946.00 €		
D 6453 : Cotisations caisses retraite		16 417.00 €		
D 6454 : Cotisations ASSEDIC		312.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		68 429.00 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	44 239.00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	44 239.00 €			
D 6533 : Cotisations retraite élus		810.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		810.00 €		
R 74121 : Dot Solidarité rurale				9 000.00 €
R 744 : FCTVA				6 000.00 €
R 7478 : Autres organismes				10 000.00 €
R 7478 : Autres organismes				0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				25 000.00 €
Total	98 239.00 €	123 239.00 €		25 000.00 €

INVESTISSEMENT				
D 10226 : Taxe d'aménagement		0.00 €		
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		0.00 €		
D 1641 : Emprunts en euros		4 000.00 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		4 000.00 €		
D 21312-102 : Travaux de bâtiments		20 000.00 €		
D 2138 : Autres constructions		38 000.00 €		
D 2138-105 : Acquisition de matériel	20 000.00 €			
D 2182-105 : Acquisition de matériel		16 000.00 €		
D 2183-105 : Acquisition de matériel		24 500.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	20 000.00 €	98 500.00 €		
D 2313 : Immos en cours-constructions	135 000.00 €			
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		139 000.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	135 000.00 €	139 000.00 €		
R 10222 : FCTVA				86 500.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves				86 500.00 €
Total	155 000.00 €	241 500.00 €		86 500.00 €

Sans autre question, la délibération approuvant cette décision modificative est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Admission en non-valeur

Il est proposé de passer en créances irrécouvrables une somme de 9 € relative à de la cantine sur l'année 2013. À ce titre, Monsieur le Maire reconnaît que la commune a très peu d'impayés sur le service jeunesse grâce au suivi des créances par Mme Villette Estelle.

Sans autre question, la délibération approuvant cette admission est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Séjour scolaire de l'école de Mérard

Mme Theroude, directrice de l'école de Mérard soumet au Conseil un projet de classe découverte :

Classe "Châteaux de la Loire & leur patrimoine"
Ethic Etape J. Monnet - ROMORANTIN
du 12 au 15 juin 2023

Le plan de financement est le suivant :

au centre Ethic Etape "Jean Monnet" - ROMORANTIN de 23 CP à CM2 + 1 enseignante + 1 aide de classe + 1 adultes accomp. bénévole de l'école du 12 au 15 juin 2023	
Hébergement & activités ⁽¹⁾ : 278,00€ x 23 él. =	6 394,00 €
Transport car A/R école/centre + déplacements sur place partagé avec la classe de Granvilliers suivant programme joint ⁽¹⁾	2 232,50 €
TOTAL GENERAL ⁽¹⁾	8 626,50 €
Coût du séjour par élève ⁽¹⁾	375,07 €

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit aujourd'hui de valider le principe de ce séjour, au prochain conseil une délibération entérinera les conditions financières, sachant que traditionnellement la commune participe à hauteur de 50 %.

Sans autre question, la délibération approuvant le principe du voyage est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ouvertures dominicales des magasins LIDL et Kandy

La mairie a reçu deux demandes d'ouverture dominicale pour les magasins Kandy et Lidl.

- Pour Kandy, le dimanche 29 octobre 2023, les dimanches 05, 12, 19 et 26 novembre 2023, les dimanches 03, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023 de 10h00 à 18h30
- Pour Lidl, les dimanches 26 novembre 2023, les 03, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023.

Il est toutefois précisé que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme du Clermontois. À défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. Monsieur le Maire propose donc de saisir le Clermontois pour le magasin Kandy et dès son avis favorable, prendre une délibération entérinant ces deux demandes.

Monsieur le Maire explique que LIDL a agrandi son parking en achetant la parcelle privée située à côté. Un projet d'un agrandissement du magasin a été évoqué.

Sans autre question, la délibération approuvant ces ouvertures est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Adhésion au GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel)

Les collectivités territoriales qui organisent du spectacle vivant ont l'obligation, pour leurs besoins non permanents, de recruter en contrat de droit privé les artistes comme les ouvriers et techniciens du spectacle vivant, couramment dénommés « intermittents du spectacle ». Cette obligation prend la forme d'une adhésion au Guichet unique pour le spectacle vivant dit « GUSO » qui permet de se libérer auprès d'un seul organisme de l'ensemble des démarches obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi des intermittents du spectacle.

Le Guso est un dispositif de simplification administrative destiné à faciliter l'embauche d'un artiste ou d'un technicien du spectacle en vue de la production d'un spectacle vivant, c'est-à-dire toute représentation exécutée en direct devant un public avec la présence physique d'au moins un artiste rémunéré. Cela concerne donc les concerts, pièces de théâtre, spectacles de rues, chorales, fanfares...

Dans le cadre des activités organisées par la médiathèque, Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette structure.

Sans autre question, la délibération approuvant cette adhésion est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Recensement 2023.

Monsieur le Maire précise que l'enquête de recensement de la population se déroulera de janvier à février 2023. En vue de la préparation de l'enquête, il convient de nommer un coordonnateur communal, il est proposé Mme Ladoubart Catherine et M. Schlienger Joachim comme adjoint.

6 agents recenseurs devront être aussi désignés. Il n'est pas évident de recruter ces personnes qui doivent être discrètes, soumises au secret professionnel, sachant être opiniâtres pour obtenir des réponses.

Sans autre question, la délibération approuvant le lancement du recensement est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vente d'une parcelle.

Monsieur le Maire souhaite vendre une parcelle rue des Roses. Cette vente passera par une agence immobilière.

Sans autre question, la délibération approuvant cette vente est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Communications diverses

Monsieur le Maire a validé le principe d'installation d'une supérette autonome. Le principe de la société Boxy est de recycler des containers maritimes pour les aménager ensuite en magasins de 15 mètres carrés, mobiles et modulables entièrement automatisé et informatisé. Monsieur le Maire pense l'implanter sur le parking de Moineau pour soulager les personnes afin d'accéder à des produits de bases. C'est un contrat de 3 ans qui n'aura aucun impact financier sur les finances de la commune.

Il est fait ensuite un point sur les vacances d'été qui ont été particulièrement calme cette année sans intervention particulière de la gendarmerie pour des incivilités ou des dégradations.

Monsieur le Maire s'indigne du comportement agressif et injustifié de certains riverains de l'Impasse Voltaire contre les travaux de réfection de la voirie. Il rappelle que ceux-ci se sont faits en concertation avec tous les acteurs concernés afin d'offrir un cadre de vie plus agréable et plus pratique.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole aux maires adjoints :

M. Réginald THEROUDE :

Celui-ci rappelle que la commune s'efforce de remettre en état les trottoirs les plus abimés. Ces travaux sont réalisés en interne avec l'aide d'une entreprise pour l'enrobé. M. THEROUDE insiste sur le fait que sur Bury, le réseau d'eau pluviale n'est pas efficient, il est donc nécessaire de laisser des emplacements de verdure afin d'absorber cette eau, car le bétonnage à outrance conduit souvent à des inondations. Pour finir, un travail avec le Clermontois est mené pour améliorer le captage de ces eaux, c'est toutefois un travail complexe qui s'inscrira sur plusieurs années.

L'accès à l'église a été provisoirement fermé suite à la chute de quelques pierres, après avis de l'architecte en charge de la rénovation de l'église, le service technique a sécurisé la partie endommagée.

Les actions prévues lors de la dernière commission sécurité sont en cours de réalisation (commande panneaux, pochoirs, etc...). M. Theroude déplore le peu de respect des lignes jaunes sur la commune qui conduit à des situations de conflits. À ce sujet, le Clermontois nous informe régulièrement de l'impossibilité pour le camion benne de ramassage des ordures ménagères de pratiquer son demi-tour dans l'impasse des Hirondelles à cause du stationnement anarchique. Une solution devra être trouvée avec les riverains concernés.

Les travaux de rénovation de la maison achetée par la commune dans la rue Jean Jaurès ont commencé.

Un banc sera installé au city-stade pour permettre aux mères de famille de surveiller confortablement leurs enfants.

Le mur d'enceinte de l'école de Moineau a été refait par le service technique dans les règles de l'art. Une demande sera faite à la mairie d'Aubervilliers afin que la végétation de la parcelle contiguë à ce mur soit élaguée.

Mme Véronique DELABROY :

Mme Delabroy fait un point sur les mutuelles communales pour 2022, 12 contrats pour la mutuelle JUST et 29 contrats pour AXA et 9 devis en attente.

9 Pass permis sont inscrits à la mairie.

M. Laurent GUYARD :

M. GUYARD revient sur l'organisation du Forum des associations regroupant une dizaine d'associations et environ 250 à 300 personnes qui ont fait le déplacement.

Fin août a été distribué le Bury-actu, le guide des associations et l'agenda culturel, M. GUYARD remercie ceux qui ont participé à la distribution.

L'opération « nettoyons la nature » a regroupé une quarantaine de personnes, deux bennes de déchets ont été collectées.

Une réunion Téléthon est programmée le mardi 4 octobre. Le 8 octobre, l'architecte en charge de la restauration de l'église animera en collaboration avec la médiathèque un atelier sur les techniques ancestrales de construction. Au sujet de l'église, Monsieur le Maire reprend la parole pour expliquer que l'architecte dans son rapport part sur une rénovation en 3 phases pour un budget proche des 1,5 million d'euros. Cette somme devra bien évidemment être couverte en grande partie par des subventions. Ces travaux devront se faire sur une période de 10 ans. Une étude est en cours également pour la rénovation des lavoirs.

Mme Ingrid LACAU :

Mme LACAU confirme que la rentrée des classes s'est bien passée sur Bury. Par contre, la baisse des effectifs se confirment. Dans les écoles maternelles de Lesieur et Moineau, il y a 40 élèves par établissement. A l'école du Centre, il y a 100 élèves et 23 à l'école de Mérard. Compte tenu des projections des effectifs 2023, il est possible qu'une fermeture de classe intervienne sur l'école du centre.

Pendant l'été, les écoles du Centre et de Mérard ont été dotées de vidéoprojecteurs, de tableaux blancs adaptés, d'ordinateurs portables et de tablettes. Par ailleurs chaque établissement scolaire de Bury a été sécurisé par l'installation d'une alarme et d'un visiophone. La mairie est en attente d'un nouveau devis pour le visiophone de l'école du Centre.

La parole est donnée aux Conseillers municipaux :

Mme Teresa BELGHERBI

Celle-ci demande s'il est possible retirer la place « arrêt minute » rue Jean-Jaures. M. THEROUDE répond que par arrêté communal cet arrêt a été supprimé. Par contre, il n'est pas possible d'effacer le traçage à moins de raboter la route.

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH

M. DEMAILLY-LAHLOUH s'interroge sur les coupures d'électricité. Monsieur le Maire répond qu'ENEDIS a élagué tout ce qui pouvait endommager les lignes. Il y a à terme le projet d'enfourer la ligne à haute tension pour éviter ces coupures.

Concernant les odeurs, celles-ci ne proviennent pas de l'usine mais de l'épandage de fiente de poulet par un agriculteur. L'épandage a été réalisé le soir et sans enfouissement d'où l'émanation d'odeur pestilentielle. Monsieur le Maire s'est entretenu avec l'agriculteur afin qu'il cesse cette pratique. Des contacts ont été pris aussi avec la Préfecture pour contrôler ces épandages.

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN

Mme GALLOIS-MONTBRUN intervient sur les voitures qui stationnent illégalement sur les places réservées aux voitures électriques notamment le samedi lors de la réservation de la salle d'activité. Monsieur le Maire en fera part à la gendarmerie. Un rappel sera fait dans le règlement de réservation des salles.

M. Cyril GOULARD,

Sur le regroupement scolaire, il y a eu une fermeture de classe à la rentrée sur l'école de Saint-Epin. En résumé, il y a 60 élèves repartis sur les 3 écoles : 24 à Saint-Claude, 19 à Rousseloy et 17 à Saint-Epin. Pendant les congés de l'été il y a eu un réaménagement de l'école de Saint-Epin puisque la bibliothèque a été transférée du préfabriqué vers le bâtiment d'origine. Le service technique s'est employé sur cette période à remettre en conformité le bâtiment (porte, chauffage, électricité...). La directrice a remercié la mairie pour le travail accompli. M. GOULARD remercie également pour l'installation des alarmes et du visiophone à Saint-Epin.

M. Jean-Marc HENONIN

M. HENONIN propose lors du prochain « nettoyons la nature » de pouvoir trier les déchets collectés, Monsieur le Maire trouve cette proposition intéressante, mais il faudrait pouvoir collecter le matin et trier l'après-midi ce qui impliquerait de mobiliser des personnes toute la journée.

Mme Isabelle MANIETTE


Mme MANIETTE interroge sur la demande de l'école des chats concernant une campagne de stérilisation des chats à la charge de la commune. Monsieur le Maire répond que la mairie subventionne d'une certaine manière cette association pour réaliser ces actions. Il demande également au service de rechercher cette lettre afin de pouvoir y répondre. La problématique des chats errants sur le territoire de la commune est récurrente.

Avant de clôturer le Conseil, Monsieur le Maire donne quelques dates :

- 3 décembre : téléthon
- 10 décembre : marché de Noël
- 16 décembre : Noël du personnel.

Sans autre question, monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 40

Procès-verbal approuvé en séance, le 5 janvier 2023

<p>Le Président de séance David BELVAL Maire de Bury</p> 	<p>La secrétaire de séance M. Jean-Pierre AUTIN Conseiller municipal</p> 
--	---